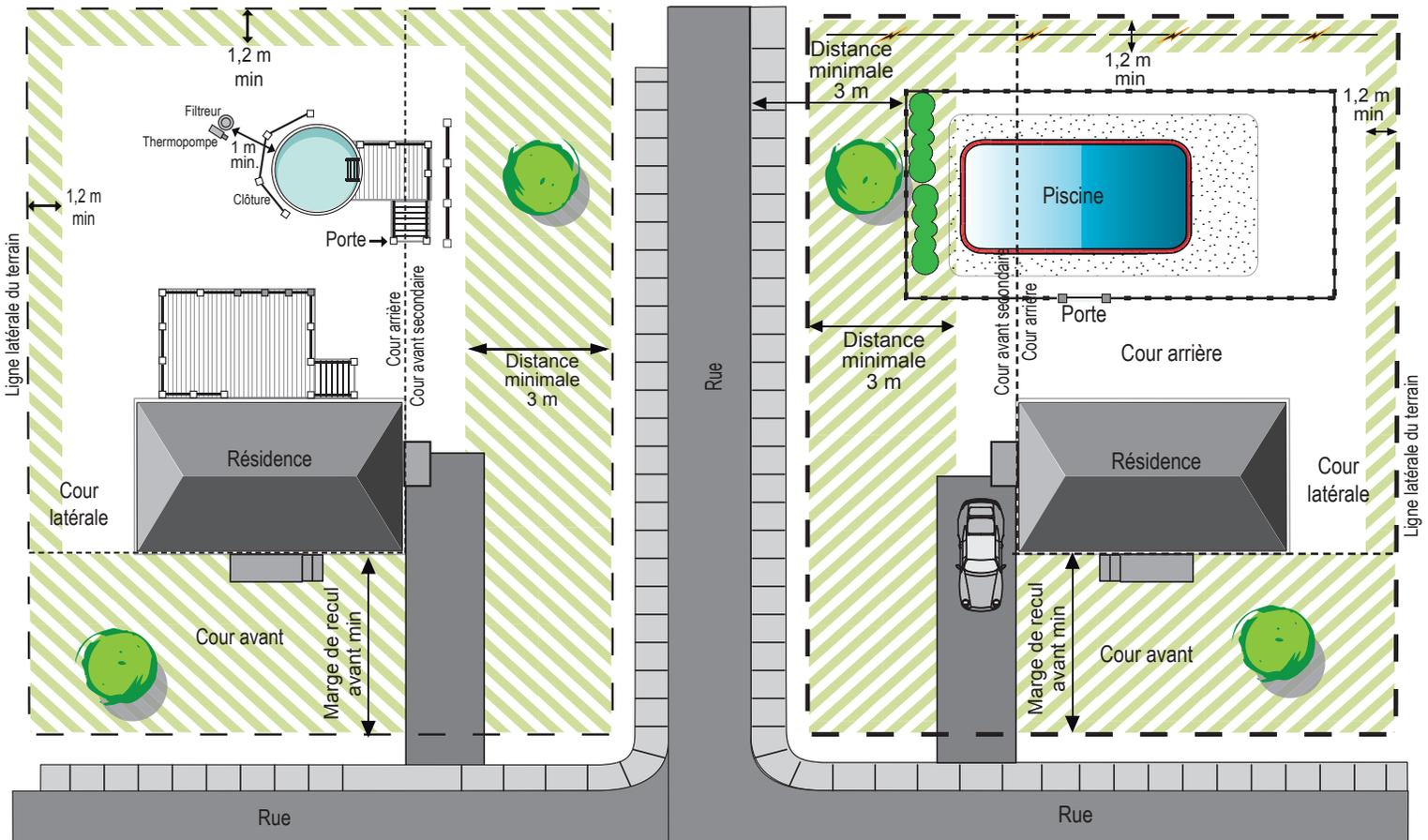


Croquis 2



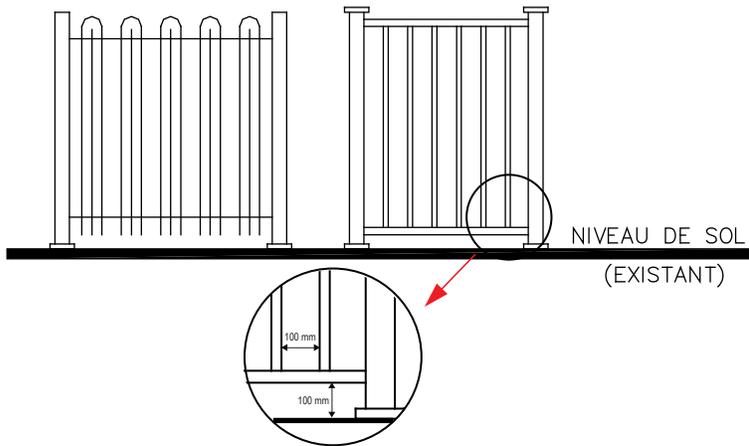
-  Localisation non autorisée
-  Distance minimale de dégagement
-  Limites du terrain

Note 2 : Une piscine est autorisée dans la cour avant secondaire, aux conditions suivantes :

1° une distance minimale de 3 mètres doit être respectée entre la piscine et une ligne avant;

2° une clôture ou une haie opaque à au moins 80% et d'une hauteur minimale de 1,5 mètre doit être implantée sur toute la longueur d'un côté de la piscine qui fait face à une rue qui est contiguë à la cour avant secondaire, entre cette piscine et une ligne séparant la cour avant secondaire de l'emprise d'une rue. ;

Croquis 3



Protection de l'accès à la piscine

L'enceinte doit avoir une hauteur d'**au moins 1,2 m**;

La **hauteur maximale libre** sous l'enceinte est de **100 mm**;

Aucune **partie ajourée de l'enceinte** ne doit permettre le passage d'un objet sphérique de plus de **100 mm de diamètre (Voir croquis 3)**;

Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, aucune construction, ouvrage ou équipement ne doit être installé à moins de 1 m de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte protégeant l'accès à la piscine (voir croquis 4);

L'enceinte doit être située à une distance minimale de 3 m d'une bordure de rue ou de trottoir;

Une clôture servant d'enceinte doit être située:

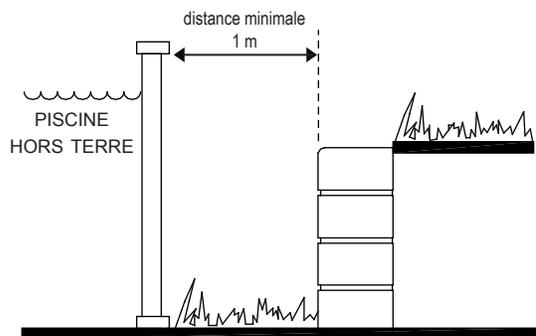
- à au moins 3 m du pavage de rue;
- à au moins 1,5 m d'une borne-fontaine;
- à l'extérieur de l'emprise.

Une haie ou un mur de soutènement ne peut pas être considéré comme une enceinte;

L'enceinte doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;

Toute enceinte en maille d'acier recouverte d'une gaine de vinyle doit intégrer des lattes de p.v.c. afin d'éviter l'escalade.

Croquis 4



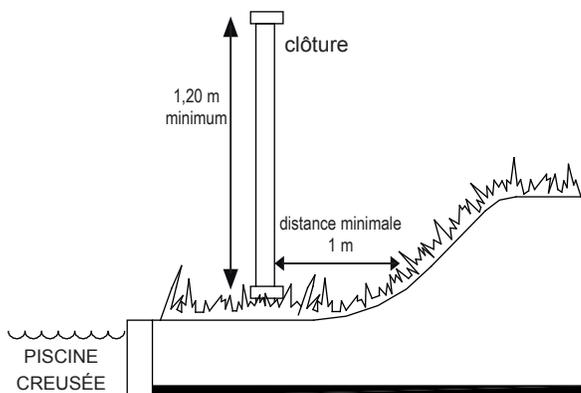
Accès et porte

Une porte donnant accès à la piscine doit être **munie d'un dispositif de sécurité passif du côté intérieur de l'enceinte**, elle doit se refermer, **se verrouiller automatiquement et répondre aux mêmes exigences que l'enceinte**;

Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer et de sortir de l'eau;

Si vous optez pour une échelle plutôt qu'une plateforme pour accéder à votre piscine, celle-ci doit être munie d'une portière de sécurité se refermant et se verrouillant automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant;

Croquis 5



***MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspection au **418-839-2002** ou visitez le www.ville.levis.qc.ca/

Pour toute demande de permis de construction

Lorsque vous projetez de construire une piscine sur votre propriété, vous devez **présenter les documents suivants en format PDF ou deux copies papier** au moment de votre demande de permis.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS :

- 1- **Formulaire de permis** ou **certificat d'autorisation** dûment complété.
- 2- **Copie du certificat de localisation** du bâtiment existant
- 3- **Plan d'implantation** complet à l'échelle, démontrant les constructions et les aménagements actuels et projetés (localisation, dimensions et nombre de cases de stationnement, allées d'accès) (**voir croquis 1**)
- 4- Plans complets à l'échelle de l'enceinte de la piscine, démontrant :
 - les diverses **vues en élévation** (**voir croquis 2 et 3**);
 - toute autre information permettant de déterminer si les travaux ou l'usage prévu sont conformes aux règlements d'urbanisme.

Note : Ces documents peuvent être préparés par le propriétaire, un technicien ou un professionnel.

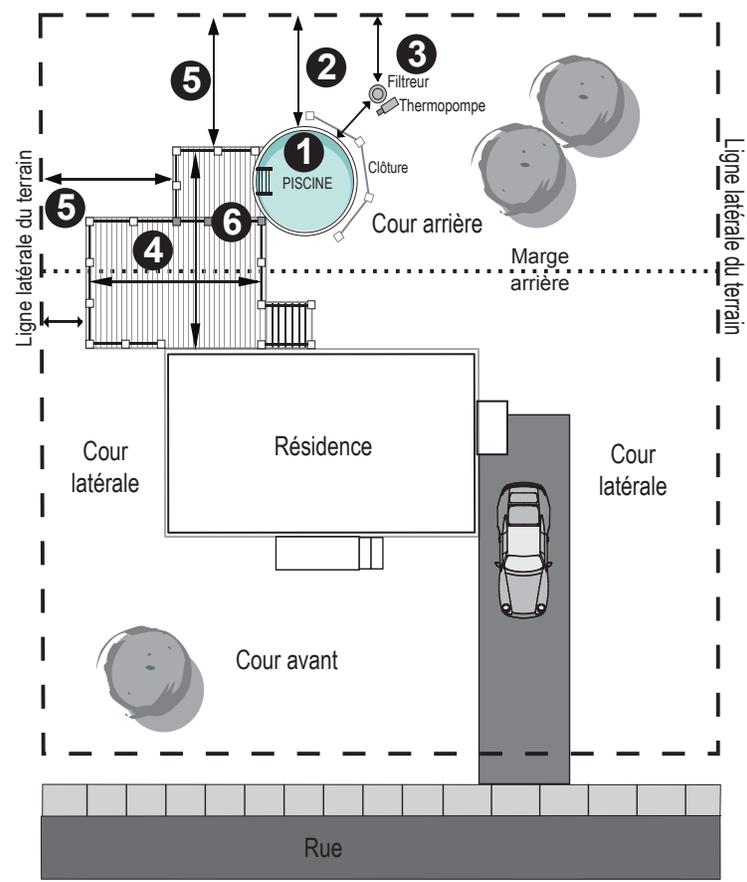
Conditions particulières

Des documents supplémentaires pourraient être requis pour:

- Un projet assujéti au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou un PIIA volet patrimonial.
- Un projet situé dans une zone de contraintes tel que risque d'éboulis, glissement de terrain ou contrainte de capacité portante du sol.

ATTENTION !
Pour être traitée, votre demande de permis doit inclure TOUS les documents énumérés ci-haut.

Croquis 1



- 1 Emplacement de la piscine projetée et ses dimensions;
- 2 Distance entre la piscine et les limites du terrain;
- 3 L'emplacement des appareils (filtreur et thermopompe) et distances entre les lignes de terrain et la piscine ;
- 4 L'emplacement des plateformes projetées et ses dimensions
- 5 La distance des plateformes avec les lignes de terrain
- 6 Localisation de l'enceinte et de l'accès à la piscine.

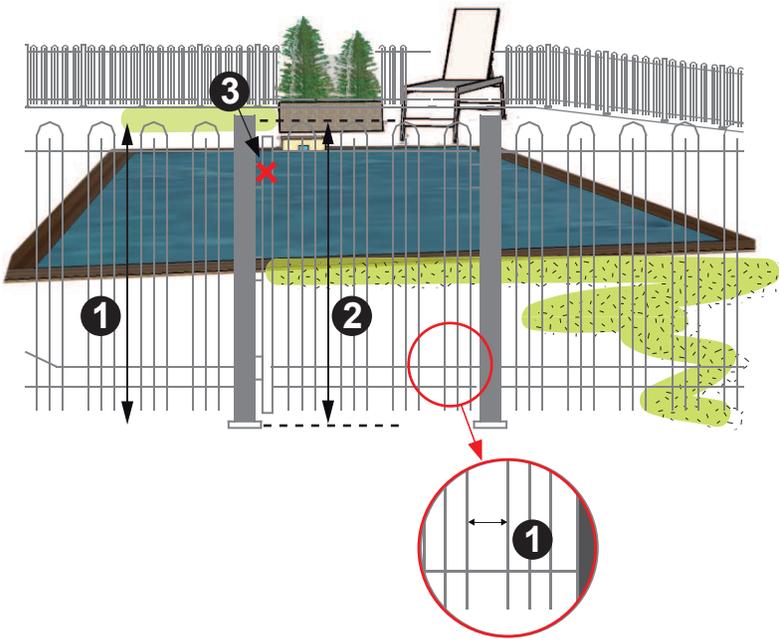
Ce plan peut être préparé à partir du certificat de localisation.



***MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

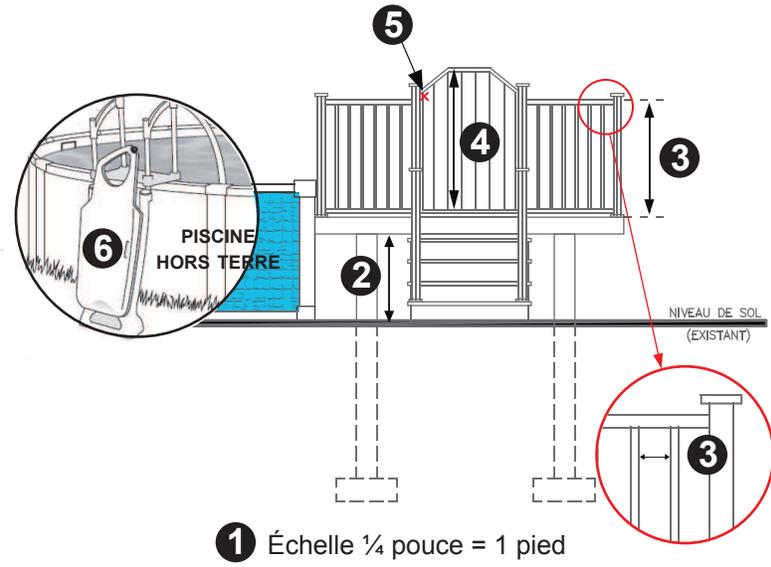
Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspection au **418-839-2002** ou visitez le www.ville.levis.qc.ca/

Croquis 2



- 1 La hauteur de la clôture de l'enceinte et l'espacement entre les barreaux;
- 2 L'emplacement et la hauteur de la portière de sécurité;
- 3 L'emplacement et le système de mécanisme de fermeture de la portière situé à l'intérieur de l'enceinte hors de portée des enfants;

Croquis 3



- 1 Échelle ¼ pouce = 1 pied
- 1 L'échelle proposée;
- 2 La hauteur de la plateforme jusqu'au sol;
- 3 La hauteur des garde-corps et l'espacement entre les barreaux;
- 4 L'emplacement et la hauteur de la portière de sécurité;
- 5 L'emplacement et système de mécanisme de fermeture de la portière situé à l'intérieur de l'enceinte hors de portée des enfants;
- 6 Si vous optez pour une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement. Indiquer l'emplacement et le modèle.

ATTENTION !
Pour être traitée, votre demande de permis doit inclure **TOUS** les documents énumérés ci-haut.

***MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.